

« Il n'y a pas de place financière forte sans recherche »

Quatre ans après sa création, le think tank Droit & Croissance poursuit ses travaux basés sur l'analyse économique du droit et continue à militer pour une plus grande place accordée à la recherche au sein des cabinets d'avocats. Explication avec sa présidente, Sophie Vermeille.

Droit & Croissance va bénéficier du statut de fondation au sein de l'institut Louis Bachelier sur proposition du ministère de l'Économie. Qu'est-ce que cela signifie pour votre think tank ?

Sophie Vermeille : L'institut Louis Bachelier finance, diffuse et valorise la recherche en économie et en finance, en servant de lien entre les experts académiques, les acteurs économiques et les pouvoirs publics. Pouvoir intégrer cet institut, aux côtés de HEC, Polytechnique ou encore Dauphine, est une reconnaissance de notre travail de la part des pouvoirs publics. Grâce à cela, nous allons pouvoir accéder aux deux véhicules de fondation de Louis Bachelier, qui vont nous permettre de lever des fonds auprès de tiers, tout en gardant notre flexibilité et notre activité de think tank.

Où en sont vos projets de recherche ?

S.V. : Nous lançons la phase 2 de notre développement. Nous voulons tirer profit de nos acquis en droit des faillites, domaine dans lequel nous avons beaucoup écrit et notamment travaillé avec Bercy, pour étudier d'autres sujets. Même si nous traitons toujours de thèmes comme « *faillite bancaire* » ou « *restructuration de dette souveraine* », nous nous penchons également sur des sujets comme « *concurrence / aides d'état* », « *concurrence / énergie* », « *concurrence / prix de transfert* », ou encore « *corporate governance* ». Nous portons également un projet européen visant à créer une base de données en faillite, ouverte aux chercheurs, afin d'aider la Commission européenne à mieux légiférer en la matière. Nous tirons également des leçons de nos quatre années de collaboration avec les pouvoirs publics pour développer des thématiques plus larges. Nous avons ainsi produit en février une note sur le thème : « *Un droit pour la croissance et l'innovation* », et nous sommes sur le point de sortir une seconde étude sur la formation des élites et les études d'impact.



Vous organisez prochainement votre Summer Party autour du thème du Brexit. Quelles seront les conséquences d'un retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne pour la recherche ?

S.V. : Nous courons le risque que plus de 50 % de la contribution intellectuelle académique en droit en faveur du projet européen se replie sur elle-même surtout si le Royaume-Uni devait devoir réécrire des pans entiers de son droit des affaires. Lorsque j'interviens dans des conférences à l'étranger dans un cadre académique comme prochainement à la Commission européenne, je suis très souvent la seule française aux côtés de représentants d'Oxford, Cambridge ou de la London School of Economics par exemple. Il n'y a pas de place financière forte sans recherche. Il est nécessaire que les acteurs français et les pouvoirs publics en prennent davantage conscience.

Quels sont les prochains événements auquel va participer Droit & Croissance ?

S.V. : Le 4 octobre, nous allons organiser une conférence avec l'European Institute of financial regulation (EIFR) et DLA Piper sur les modes de financements alternatifs au crédit bancaire. Le 28 octobre, nous organiserons notre conférence internationale sur le droit des faillites à la Banque de France, avec notamment des membres de la Commission européenne, du FMI, de Bank of England, des fonds comme Oaktree et KKR, ainsi que des représentants de cabinets d'avocats et de banques.

La gouvernance de Droit & Croissance s'étoffe. Qui sont les nouveaux arrivés ?

S.V. : Notre comité de direction a été récemment rejoint par Ludovic Subran, Chief Economist d'Euler Hermes Group. Nous devrions avoir trois nouvelles arrivées de choix prochainement au comité de direction dont deux issues de la sphère publique. Notre comité de direction prend une place de plus en plus importante dans notre fonctionnement grâce à l'investissement de ses membres. Nous sommes aujourd'hui en tout 75 actifs. Nous manquons cruellement de femmes chez les chercheurs en particulier (elles sont moins de 20 %). Je lance donc un appel en ce sens.

L'analyse économique du droit, défendue par Droit & Croissance, a récemment été fortement critiquée dans une tribune, et a ainsi été qualifiée de théorie « hors sol »⁽¹⁾. Qu'avez-vous à répondre à cela ?

S.V. : Il est reproché notamment aux tenants de ce courant de développer des théories dangereuses. C'est inexact, la vision selon laquelle les économistes ont une confiance illimitée par exemple dans l'efficacité des marchés financiers a trente ans de retard. L'hypothèse de rationalité n'est qu'un point de départ, le cadre conceptuel a été depuis enrichi pour arriver à une bonne compréhension des phénomènes observés. Au vue de la crise de 2008, on peut par contre reprocher aux chercheurs de n'avoir pas su mettre en avant leurs travaux plus vite et de n'avoir pas su prédire à quel moment la crise allait éclater, ce qui reste très difficile. D&C a été créé par des praticiens, nous sommes bien placés pour voir les limites de certains modèles théoriques. ■

(1) Jean-Philippe Robé, *Pour une analyse juridique de l'économie*, LJA 1254, 2 mai 2016